

Sommaire exécutif

La Politique d'action communautaire du Québec

Près d'une centaine d'organismes communautaires environnementaux du Québec font front commun pour demander une meilleure reconnaissance de la part du gouvernement du Québec. Ils demandent au gouvernement d'appliquer la Politique d'action communautaire *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. En ce sens, ils sont prêts à travailler de pair avec le gouvernement pour trouver des solutions à leur sous-financement.

La demande s'adresse au MDDEFP et à trois ministères qui ne contribuent toujours pas à l'action communautaire comme la Politique le leur demande : le MRN, le MAPAQ et le MTQ.

La Politique précise que tous les ministères doivent contribuer à financer l'action communautaire et que ce financement doit être majoritairement dévoué au soutien à la mission globale des organismes d'action communautaire autonome.

Actuellement, seuls les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) ainsi que six organismes communautaires environnementaux bénéficient d'un financement à leur mission globale au MDDEFP. Il n'y en a aucun pour les organismes qui oeuvrent à l'échelle locale. De plus, l'état actuel du financement à la mission pour les groupes existants est nettement insuffisant.

Proposition du front commun

Leur proposition comprend trois niveaux :

1. Un financement à la mission globale conforme seuils planchers établis par le RQ-ACA
2. Un nouveau programme de financement à la mission globale pour les organismes qui oeuvrent à l'échelle locale et régionale.

Cet investissement s'impose parce que :

- ✓ L'environnement se dégrade de façon constante, ce qui menace l'intégrité du territoire québécois et compromet la qualité de vie des générations futures.
- ✓ Les organismes communautaires environnementaux assument des rôles essentiels au bien-être de la société et de l'environnement du Québec : ils défendent l'environnement et le bien commun, interviennent en santé environnementale, renforcent la vie démocratique des communautés, éduquent la population et conseillent les décideurs au sujet des alternatives, ont une influence structurante sur l'économie locale et donnent une légitimité aux instances de consultation nécessaires à la démocratie du Québec.
- ✓ Le financement à la mission globale est le type de financement le plus important pour un organisme.
- ✓ Plusieurs ministères ne respectent pas la politique d'action communautaire que le gouvernement a pourtant mis en place en 2001, ce qui est injustifiable.

Leur proposition est la suivante :

Financement à la mission globale proposé

Échelle	Type d'organisme	Nombre estimé	Phases de croissance	Seuil plancher évalué en 2011	Total estimé
Locale / régionale	- Soutien aux milieux de vie - Défense collective des droits	70	1 ^{er} financement	103 890 \$	12 120 500 \$ (la 3 ^e année)
			2 ^e année : Consolidation	138 520 \$	
			3 ^e année : Développement	173 150 \$	
Régionale	Regroupement (CRE)	16		196 237 \$	3 139 792 \$
Nationale	- Soutien aux milieux de vie - Défense collective des droits	30		346 301 \$	10 389 030 \$
Nationale	Regroupement (RQGE, RNCREQ)	2		346 301 \$	692 602 \$

Cette proposition totalise **72 millions de dollars sur trois ans**. Le financement serait reconduit aux cinq ans et indexé aux coûts de la vie. Seuls les organismes qui existent depuis trois ans seraient admissibles.

Afin de financer cette demande, nous suggérons que :

- ✓ Le MTQ, le MRN et le MAPAQ se conforment à la Politique d'action communautaire. Afin d'atteindre les seuils planchers de cette proposition, il s'agirait d'une contribution de 1% de leur budget annuel.
- ✓ Des sommes du Fonds vert soient dédiées au financement à la mission globale des organismes communautaires environnementaux. Il pourrait servir de guichet unique.